L'Ami de la Nouvelle Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GÉNÉRAL—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 10 MAI 1848.

Imprimé et publié par
HAGNE & WEISSE.
No 81, rue de Chartres, et No. 13, rue du Camp
NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 10 MAI 1848.

M. CLAY.

Nous voulons que la Convention nationale choisit un tiers bien autrement que M. Clay, non parce que l'élection de celui-ci nous paraisse impossible, mais parce qu'elle rencontrerait infailliblement de grandes difficultés. Jusqu'au moment où la Convention aura désigné le candidat du parti, la presse whig usera de son droit, et accomplira même un devoir, en signalant les hommes qui lui semblent avoir le plus de chances. Nous croyons, pour notre part, que le général Taylor ne remportera à cette victoire certaine. D'autres journaux paraissent de leur côté sûrs du triomphe de Clay. Ils disent par exemple qu'il obtient le nombre voix qu'en 1844, et en outre le suffrage de New-York, il sera indubitablement élu. Le *Courier and Enquirer* de New-York, journal qui calcule rarethent à faux, ne paraît pas de cet avis. Voyons, en effet, ce que l'on avance ses fonds.

Pour être élu aux prochaines élections, il faut que le candidat obtienne 146 voix, c'est-à-dire la majorité du vote électoral de l'Union qui s'élève à deux cent quatre-vingt-dix. En 1844, M. Clay obtint les votes des Etats suivans:

Massachusetts	12
Rhode Island	4
Connecticut	6
Vermont	6
New Jersey	7
Delaware	3
Maryland	8
Caroline du Nord	11
Ohio	23
Kentucky	12
Tennessee	13
Total	105

En supposant qu'il obtienne cette année le même vote, et en outre le suffrage de New-York quidonne 36 voix, il n'aura que 141 voix; il lui en faudrait donc cinq autres pour avoir la majorité.

Le journal de New-York a qui nous empruntons ces calculs, continue de la sorte:

"M. Clay n'aura pas cette année le vote du Tennessee. Comment compenserait-il cette perte? Peut-il avoir la Pennsylvanie, qui, en 1847, a élu un gouverneur locofoco à une majorité de 18,000 voix? La Pennsylvanie étant donc mise hors de cause, il ne peut plus compter que sur l'Indiana et la Georgie. Or, la majorité de M. Polk, en 1844, dans le premier de ces Etats a été de 2,300, et dans le second, de 2,000. L'année dernière, la Georgie a été emportée par les démocrates qui y ont eu une majorité de 1,300 voix. Où Clay prendra-t-il les 18 voix qui lui manquent? Le Michigan en a cinq; les Indiens ont-ils? Mais cet Etat en 1844 a donné 4,400 démocrates une majorité de 2,500 voix. Les votes réunis de l'Iowa, du Wisconsin et de la Floride, à supposer qu'ils lui fussent acquis, seraient insuffisants. La Louisiane ne votera pas pour lui, &c."

Ces chiffres et ces réflexions doivent inspirer une certaine appréhension aux partisans de M. Clay. Nous serions des premiers à soutenir ce candidature, si elle nous semblait devoir assurer le triomphe du parti. Mais pourquoi nous exposer à une nouvelle défaite? Ce n'est pas à dire cependant que le triomphe est impossible avec M. Clay; l'administration a commis tant de fautes, elle est devenue si impopulaire, qu'un candidat whig, quel qu'il soit, aura de belles chances à faire en lui; mais il n'en est pas moins vrai que les calculs du *Courier and Enquirer* sont un argument pour nous faire désigner un autre candidat que M. Clay.

Le moment de triompher est venu pour les whigs. Ils ne doivent pas compromettre leur avenir en proclamant une candidature qui ne manquera pas de ternir de vieilles haines et de profondes blessures. Ce n'est pas assez que d'avoir un candidat populaire, il faut l'adopter aux intérêts de l'administration, et conséquemment le faire triompher dans la première de notre candidat. Il y a un homme que nous pouvons sûrement nommer, c'est le général Taylor. Malgré toute notre admiration pour Clay, nous lui préférons notre cause, et pour en assurer le succès, nous sacrifierons même nos sympathies personnelles. Mais nous n'en sommes pas là. Taylor est digne d'être revêtu de la suprême magistrature de l'Union. Plein de fermeté et de désintéressement, animé de loyales intentions, il travaillerait pour le bonheur du pays et non pour le bienfait de quelques privilégiés.

Les élections en 1848 — Les Etats où les élections de 1848 n'ont pas encore eu lieu y procéderont aux dates suivantes:

Caroline du Nord,	jeudi,	3	août.
Tennessee,	"	"	"
Alabama,	lundi,	7	"
Kentucky,	"	"	"
Indiana,	"	"	"
Illinois,	"	"	"
Missouri,	"	"	"
Iowa,	"	"	"
Vermont,	mardi,	5	sept.
Maine,	lundi,	11	"
Arkansas,	"	2	octobre.
Georgie,	"	"	"
Floride,	"	"	"
Maryland,	mercredi,	4	"
Caroline du Sud,	lundi,	9	"
Pennsylvanie,	mardi,	10	"
Ohio,	"	"	"
Michigan,	lundi,	6	nov.
Mississippi,	"	"	"
Texas,	"	"	"
New-York,	mardi,	7	"
New-Jersey,	"	"	"
Massachusetts,	lundi,	13	"
Delaware,	mardi,	14	"

Les Etats marqués d'une astérisque (*) doivent également élire leurs représentans au Congrès.

Les élections présidentielles auront lieu dans toute l'Union mardi, le 7 novembre.

ELECTIONS DE LA VIRGINIE.—Le résultat des dernières élections de la Virginie prouve que les partis y sont à peu près d'égale force. Les majorités démocratiques ont été en général très faibles.

Les dernières nouvelles—Les nouvelles apportées par l'*America* étaient attendues avec tant d'impatience à New-York, que toutes les affaires furent suspendues dès que le télégraphe annonça l'apparition du steamer. L'Angleterre était l'objet de toutes les préoccupations; on se demandait si la démonstration des chartistes n'avait pas allumé l'incendie dans la Grande-Bretagne, si l'Irlande ne s'était pas insurgée, si le commerce des grandes villes manufacturières n'était pas anéanti. Les Irlandais républicains s'étaient portés en foule sur le wharf, espérant apprendre la régénération politique de leur pays; plusieurs Anglais s'y étaient également rendus, mais ils paraissaient tristes et soucieux. Les plus curieux abordèrent le steamer; ils revinrent assaillis avec la nouvelle que la tranquillité n'avait pas été troublée en Angleterre, et que l'Irlande n'avait fait aucune démonstration. Grand fut le désappointement des uns, grande la joie des autres.

L'effet des nouvelles a été entièrement favorable au commerce, qui, dans l'incertitude des événemens, avait suspendu presque toutes ses opérations. Les marchés ont repris de la fermeté, des traites ont été payées, et une véritable animation a regné pendant quelque temps sur la place.

NEW-YORK—Une faillite considérable vient de se déclarer à New-York. Une maison de commission engagée dans le commerce de la Baltique, a suspendu subitement ses paiemens. Les journaux expriment l'espoir que les avis reçus par l'*America* permettront à la maison de recommencer les affaires.

MASSACHUSETTS—Les membres whigs de la Législature du Massachusetts viennent de publier une adresse au peuple où ils recommandent de désigner l'honorable Daniel Webster comme le candidat du parti pour les prochaines élections présidentielles.

PREMIER MAI—C'est le grand jour de déménagemens au Nord. Un journal de Baltimore nous avons reçu hier dit que la métropole du Maryland présentait, le premier mai, un spectacle inaccoutumé. Les rues étaient encombrées de voitures de meubles, des servantes portaient à la main des miroirs et d'autres ustensiles fragiles. Tous les [illegible] étaient [illegible] laient au grand jour et [illegible] On brûlait gai et [illegible] journal ajoute que [illegible] le moment le humeur." Il n'y a [illegible]

Mme Appleton, [illegible] Daniel Webster, vient de mourir [illegible] Elle a succombé à une maladie de poitrine [illegible] mois [illegible] les médecins avaient déclaré qu'il n'y avait guère espoir de salut.

Congrès.

SÉNAT—Les 8 MAI—M. Borland, sénateur récemment élu de l'Arkansas, annonce la mort de son collègue, l'honorable Chester Ashley, et fait un court éloge du défunt. Il n'y a qu'une semaine, dit-il, que M. Ashley a présenté au Sénat mes lettres de créance, et je me vois aujourd'hui dans la douloureuse nécessité d'annoncer qu'il n'est n'est plus de ce monde. M. Borland termine en présentant les résolutions accoutumées. Les membres du Sénat assisteront aux funérailles et porteront un crêpe au bras gauche pendant trente jours, etc. Ces résolutions, secondées par M. Breese, sont adoptées à l'unanimité, et le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS — M. McKay propose de fixer désormais à onze heures la réunion de la Chambre. Cette motion est adoptée.

M. Vinton, ayant obtenu la suspension des réglemens, présente une résolution mettant à l'ordre spécial du jour, à partir de mercredi prochain, les différens bills de pensions et d'allocations.

Le secrétaire de la Chambre ayant donné lecture de la résolution, M. Vinton demande la mise aux voix de la question principale. La résolution est adoptée.

On reçoit du Sénat un message annonçant la mort de M. Ashley.

M. Robert W. Johnson, de l'Arkansas, prononce l'éloge du défunt et présente les résolutions de condoléance votées en pareille circonstance.

M. White, de New-York, appuie les résolutions, qui sont adoptées à l'unanimité, puis la Chambre s'ajourne.

NOUVELLES MARITIMES.—Le navire de guerre *Saratoga*, est parti récemment de Norfolk pour Vera Cruz. Le John Adams a mis à la voile pour Boston. La frégate *United States* a fait voile de Gênes le 22 mars, et le *Marion*, de Marseilles, le 31 du même mois.

ACCIDENT.—Le premier de ce mois, le chemin de fer de Reading a été le théâtre d'un lamentable accident. Un convoi s'approchait de Philadelphie, lorsque la locomotive fit explosion. Les deux ingénieurs furent tués sur le coup; on eut à peine reconnaître leurs cadavres que l'on trouva à quelque distance de la voie, tant ils étaient lacérés par les éclats de la chaudière. Quatre ouvriers qui travaillaient à une petite distance du chemin furent si grièvement blessés que l'on désespère de leurs jours. On ne sait à quelle cause attribuer l'explosion.

Chronique Locale.

COUR D'ENQUÊTE.—La Cour d'Enquête, qui siégeait naguère à Mexico, s'est réunie hier matin au palais de ville St-Charles, pour interroger deux témoins, M. Walker, conducteur du *Delta*, et M. Joseph Grant. On devine qu'ils ont dû être interrogés au sujet de la fameuse lettre signée *Leonidas* que le *Delta* a publiée il y a quelque temps. Le tribunal a siégé à huis-clos.

COUR SUPREME.—Ce tribunal a rendu lundi dernier douze décisions. Dans l'affaire d'Edward Carrigan, intimé, contre Clement Denelbourg, appelant, le jugement de la Cinquième Cour de District est annulé, et jugement rendu en faveur du défendeur. Le jugement de la Quatrième Cour de District dans l'affaire de Richard C. Stockton, intimé, contre J. B. Cradick, J. R. Hyde et J. P. Gilpp, appelants, a été maintenu avec dépens. Le jugement rendu par la Deuxième Cour de District dans la succession de James Gray, a été maintenu. Le jugement de la Cinquième Cour de District dans l'affaire de Jonathan Dayle, appelant, contre Daniel T. Glenn, intimé, a été également maintenu. Le jugement de la Troisième Cour de District dans l'affaire de Cyrus Yales, intimé, contre J. P. Nolan, appelant, a été maintenu. Dans l'affaire de William Garrett Johnson, appelant, contre Forstall, High & Co., intimés, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Dans l'affaire de Sylvia Hardy, intimé, contre T. W. Zachary & Co., appelants, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Dans l'affaire de Gouthine & Co., intimés, contre John C. Sommel McLean, appelant, la cour inférieure a rendu le décret suivant:—Il est ordonné que le jugement de la Quatrième Cour de District soit annulé, et que la somme de $1284 97, déposée en cour, soit délivrée aux demandeurs après en avoir défaut les frais du procès contre le défendeur. Le jugement de la Première Cour de District rendu dans la succession de Caroline Church, Elysa Stewart, appelant, et intimé, contre Juan Rice, appelante, a été maintenu avec dépens. Le jugement de la Cinquième Cour de District dans l'affaire de l'Etat de la Louisiane contre la Banque Archafalaya, appelant, et Joséphine Aimar al., intimés, a été maintenu avec dépens. Le jugement de la Deuxième Cour de District dans l'affaire de Robert Murphy, intimé, contre Thomas Dunwood, appelant, a été annulé et jugement rendu en faveur du défendeur. Le jugement de la Troisième Cour de District dans l'affaire de Lucien Coby, homme de couleur libre, intimé, contre O. X. Mieusgues et Charles Kock, appelants, a été maintenu avec dépens.

Nous avons annoncé hier que M. Baptiste Similien, membre de la 5ème compagnie des Canonniers, avait gagné la médaille au tir à boulet qui a eu lieu, dimanche dernier, à Gentilly. Nous avons été mal informés; les juges ne se sont pas encore prononcés. Deux membres, L. E. Marchand, de la 1ère compagnie, et Chamlet, de la 5ème, revendiquent chacun la médaille. Un comité examinera leurs mutuelles prétentions et prononcera entre eux.

ACCIDENT.—Lundi dernier entre neuf et dix heures du soir, un matelot anglais nommé Wm Perry, est tombé de la vergue d'un navire mouillé dans le port de la Seconde Municipalité, et s'est fracassé le crâne. On l'a immédiatement transporté à l'hôpital de charité dans un état tout-à-fait critique.

INCENDIE.—Hier matin, vers dix heures, un incendie a éclaté rue des Magasins, dans la cuisine d'une pension. On n'est rendu maître du feu très facilement.

RECORDER SEUZENEAU.—C. M. De Armas est venu hier matin déclarer au recorder Seuzeneau que la negresse Henriette, appartenant à M. Rabasas, maronne depuis environ dix jours, est actuellement cachée dans une maison située rue des Français, entre Craps et Grande Hommes, et qu'elle est retenue dans la dite maison par l'esclave Lucinda, appartenant à M. Lanzalade. Les deux négresses ont été arrêtées et conduites en prison.

JURY DE POLICE D'ALGER.—Le jury de police d'Alger s'est réuni lundi dernier sous la présidence de James Aikman, le juge de paix du village. MM. J. W. Warfield, de la Nouvelle-Orléans, a été élu secrétaire et accepté du jury de police; Arthur Fortier, trésorier, St Joseph Girard, syndic. L'élection du professeur des Ecoles publiques et du collecteur des taxes de personne a été renvoyée à la prochaine séance.

ACCUSATION DE FAUX.—J. H. Freiwell a été arrêté hier par la police de la 1ère Municipalité, sous prévention d'avoir présenté une traite de la valeur de $750, à la maison Lanzos & Sylvester, de cette ville. Le recorder Génois a différé l'instruction de l'affaire. L'accusé restera en prison jusqu'à ce qu'il puisse fournir un cautionnement suffisant.

POLICE.—La police de la 1re Municipalité a arrêté hier la femme Catherine sur une plainte en vol portée contre elle par le nommé Louis Bénard.—M. W. B. Martin loge dans une pension de la rue Gallatin. Hier, on a forcé sa malle et on y a enlevé une somme de $116. Le recorder Génois a donné l'ordre à la police de pratiquer une visite domiciliaire. Le même magistrat a décerné un mandat d'arrêt contre quatre individus accusés de vol par le colporteur Charles Kauffman.

2DE MUNICIPALITÉ.—Peter Miller, traduit devant le recorder Baldwin, pour infraction à une ordonnance de police, a été sommé de fournir un cautionnement de $500 pour répondre de sa conduite à la barre de la 1ère cour de district.—Le révérend A. Lange, accusé d'escroquerie par son confrère, a été renvoyé pardevant le même tribunal.—John Brown et George Wilson a été arrêté comme suspect. On a trouvé sur sa personne une belle montre en or, qu'il vendait probablement de voler, et un pistolet chargé dont il a voulu faire usage contre l'officier qui l'a appréhendé.—Une femme, Elizabeth Marx, marchande de cigares, rue St Charles, a été mise à l'amende pour avoir déguisé son sexe sous des vêtemens d'hommes.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No 2.—Le Conseil s'est réuni hier soir sous la présidence du recorder Baldwin. D'après le rapport du trésorier, les recettes de la semaine se sont élevées à la somme de $18,188 56; les dépenses à $17,936. 04; ce qui laisse dans le trésor municipal une balance de $251. 54.

On lit une communication du voyer, transmettant au Conseil plusieurs propositions cachetées de différents individus, pour fournir à la municipalité 4,000 pieds de tuyaux. Elles sont référées au comité des lois ndics.

Les cautions des différens officiers élus à la dernière séance sont offertes au Conseil et acceptées.

M. Peters, du comité des finances, rapporte une résolution autorisant le trésorier à recevoir de M. J. W. Breedlove, ex-trésorier, la somme de $[illegible] pour solde de compte avec la municipalité. [illegible] une résolution fixant le salaire du gardien Fand, portier de l'hôtel de ville, à [illegible] par mois à partir du premier [illegible] prochain.

[illegible] du comité de police, soumet à vote [illegible] de l'éditeur du Courier [illegible] les rues [illegible] les rues [illegible] Ce rapport, [illegible]

Les [illegible] fait une [illegible] de [illegible] à la maison de travail [illegible] pour la vente de bois.

[illegible]

Quarles, Haris, Rawle, Goodrich, John Crokett et Pierson.

Les personnes suivantes sont ensuite élues directeurs de la maison de refuge;—J. A. Maybin, De Picton, L. Mathews, Macpherson, James aul, Gourlich, Goodkin et J. P. Perret.

M. Smith présente une résolution pourvoyant qu'à l'avenir il ne sera pas permis de faire travailler dans les rues, les nègres de la chaîne. Cette résolution sera discutée à la prochaine séance.

Puis la séance est levée.

RUSSIE.

DÉCLARATION DE NEUTRALITÉ.

On lit dans le *Journal de Saint-Pétersbourg* du 31 mai:

"Nous avons précédemment fait connaître le manifeste public par S. M. l'empereur à l'occasion des troubles qui agitent l'Europe occidentale.

"Tous les fidèles sujets de S. M. auront compris le sens de ce manifeste; c'est le langage de la religion, le langage de la patrie, celui qu'aux jours d'épreuve on attente nos souverains sont accoutumés d'adresser à la nation russe.

"Mais, comme nous sommes habitués de ne voir que trop souvent interpréter à l'étranger de la manière la plus inexacte les actes et les paroles du gouvernement impérial, nous croyons utile de prouver, par quelques explications, les conclusions erronées qu'on pourrait tirer de ce manifeste. On se tromperait entièrement si l'on en voulait induire quelque chose d'alarmant pour la paix.

"Rien n'est plus loin de la pensée du gouvernement impérial. Mais en présence de l'agitation organisée à l'étranger contre nous, il était naturel que l'empereur fît un appel au sentiment national.

"On voit, en effet, que non seulement en France, où l'émigration polonaise trouve un appui chez les autorités, mais aussi en Hongrie, en Prusse et dans toute l'Allemagne, des manifestations provoquantes bat été faites contre la Russie.

"De sociétés, des assemblées représentatives, et même des journaux semi-officiels, se sont laissé l'écho de ces manifestations. On a fait un crime aux gouvernements renversés ou modifiés par l'insurrection, d'avoir entretenu des rapports de bonne entente avec notre cabinet.

"Dès la première nouvelle des événements qui ont amené la proclamation de la république en France, on nous a supposé des intentions d'attaque. Avant même que nous ne pussions savoir s'il serait nécessaire de répandre notre sang pour des intérêts étrangers, on a hautement repoussé notre alliance.

"On s'est offusqué de faire de notre nom un objet de terreur, et, comme si on voulait se garantir contre toute espèce d'intervention de notre part, on nous a menacés avant qu'on ne sut si nous menacerions à notre tour.

"L'étonnement et le sentiment que ces nouvelles atent pu nous causer, ne sont en aucunes pas que, de nos temps, la Russie, ait jamais abusé ou amoindri les droits et l'indépendance de l'Allemagne.

"L'histoire de 1812 peut dire au monde de quel côté est venu l'attaque. Elle dira si nous avons offert notre alliance à l'intérêt ou aux préjugés des peuples allemands. Les esprits inquiets peuvent donc se tranquilliser.

"Aussi peu en Allemagne qu'en France, la Russie veut s'immiscer dans les changements qui en eu qui peuvent avoir lieu dans la manière de gouverner. Elle ne pense pas à l'attaque: elle veut la paix; elle en a besoin pour travailler sans relâche au développement de ses propres intérêts.

"Que les peuples de l'Ouest se précipitent dans les révolutions tant qu'ils voudront, pour chercher le bonheur social; que chacun d'entre eux choisisse librement la forme de gouvernement qui lui paraîtra bonne.

"La Russie attendra, sans y prendre part et sans s'y opposer, à tous ces changements. Elle n'entrera pas leur sort, quand elles sortiront enfin amélorées et purifiées des désordres de l'anarchie.

"La Russie attend du temps et de la sollicitude de ses souverains les progrès de sa condition sociale. Mais comme elle n'a pas cause de nos imperfectionnes de la [illegible] rente a tout état social, a toute forme de gouvernement, le maintien de l'ancien ordre de choses lui est indispensable, comme aussi ce maintien il ne peut y avoir ni politique intérieure [illegible] ni crédit, ni commerce, ni industrie, ni richesse nationale à l'intérieur, la Russie ne se trouvera pas en [illegible] à cet ordre de choses.

"Et le ne soulliera pas que la politique étrangère atime chez elle le feu de la révolte, et que sous le prétexte de rétablir des nationalités opprimées, une partie quelconque des divers membres qui composent l'immense de son empire, soit détachée.

"Si la guerre devait éclater, si des hostilités devaient naître, et de chaque côté se multiplier, de droits mal [illegible] qu'on [illegible] seres, la Russie examinerait, dans son intérêt national, si, jusqu'à quel point, il lui serait convenable de prendre part aux hostilités d'un état, de [illegible] pays.

"Les dénominations de fraternité et l'état de pays [illegible] garantis sont les seules choses qu'elle ne perdra pas de vue. Elle en fermement resolue à ne pas souffrir que l'équilibre politique et territorial, ni dont être change, le soit contre sa politique.

"Jusque là, la Russie observera une stricte neutralité; spectatrice des événemens, elle aura une attitude, non pas agressive, mais vigilante. En un mot, elle n'attaquera personne, et elle n'en pas attaquée; elle respectera consciencieusement l'indépendance et l'inviolabilité de son voisine, si ses voisins prennent à cœur de respecter l'indépendance et l'inviolabilité de la Russie."

M de Girardin, dans la *Presse* du 11 avril, donne les raisons suivantes du silence qu'il garde sur les actes du gouvernement:

De tous les points de la France nous recevons des lettres dans lesquelles on insiste pour que nous renfermons sur la détermination que nous avons prise et annoncée dans la *Presse* du 2 avril, de nous abstenir de tout avertissement et de tout blâme jusqu'au jour où l'assemblée nationale sera réunie.... Pourquoi revendrions-nous sur cette détermination?

Est-ce que l'heure des avertissemens salutaires est passée?

Est-ce que les faits ne parlent pas plus éloquemment que tout ce que nous pourrions répéter?

Est-ce que tous les yeux ne sont pas dessillés?

Est-ce que les illusions qui tombent d'elles-mêmes ne sont pas plus profitables à l'expérience que les illusions qu'on déchire?

Est-ce que le *Moniteur* universel n'est pas, de tous les journaux, le censeur le plus rigoureux, le juge le plus inexorable des actes du gouvernement provisoire? Est-ce qu'en signer ces actes passivement comme nous le faisons, ce n'est pas les condamner plus sévèrement que si nous les critiquions même avec écrit? Le critique qu'elle soit injuste ou fondée, est toujours un honnête; le blâme silencieux est le plus implacable, car c'est le blâme sans haine, mais sans espoir.

Que nos lecteurs sachent attendre; ils ne perdront rien pour avoir attendu avec patience le jour prochain où le gouvernement sera appelé à exposer à la tribune comment le pouvoir a été remis entre ses mains le 24 février, et quel usage il en a fait pendant deux mois?

Aux maires d'arrondissement.

Citoyen maire

Je viens appeler toute votre attention sur des faits dont la gravité pourrait, à juste titre, alarmer la population, et dont le caractère de violence répugnait sur l'autorité elle-même, si, après les avoir connus, elle les tolérait.

Déjà, dans plusieurs quartiers de Paris, des locataires mal conseillés par le besoin sans doute, ou abusés par des intrigues étrangères, ont refusé d'une somme collectée à l'effet de faire frapper une médaille pour le docteur Natili.

10 mai A. RASCHI.

Belleville Iron Works.

Une assemblée des actionnaires de cette compagnie aura lieu jeudi soir à six heures, au bureau du secrétaire, No 38, rue du Camp.

MM. les Actionnaires sont priés d'être ponctuels, des affaires importantes devant être prises en considération.

A. C. AINSWORTH,
10 mai Secrétaire.

Belle propriété à vendre pour cause de départ.

UNE maison en briques et à étage, située rue de Chartres, entre les rues Françaises et Champs Elysées, No. 83, composée d'un beau magasin, (maintenant cour, quatre beaux appartements à feu au premier, galerie, etc., un vaste grenier, balcon en fer, ambre de neuf pieds de large pour pouvoir une voiture, cour carrelée; le tout sur un terrain de 34 pieds de front sur 120 de profondeur, bornée d'un côté par la propriété de M. Fabre, et de l'autre par celle de M. John Baylor. La maison a été bâtie il y a trois ans et se trouve en bon état et peut être louée de 35 à 40 piastres par mois.

Conditions: Un tiers comptant et la balance à 12 et 18 mois. On engage les acheteurs d'aller visiter la propriété. On offre d'abord pas vendre d'ici à mardi 16 mai, ici le sera le dit jour à l'encan, à la Bourse de Louis, à midi.

S'adresser passage de la Bourse, No 19.

H. J. DOMINGON,
La vente se passera par Jean Agnieu, notaire public. 10 mai—6

ON désire trouver à acheter, une negresse de 22 à 25 ans, acclimatée, sachant faire la cuisine, laver et repasser, convenablement, et garantie de vices et maladies. S'adresser au bureau de l'Abeille. 10 mai

BOUTEILLES VIDES—120 paniers bouteilles Vides 24 et 28 ouces, à vendre par
AUG. MOLIER,
10 mai—6r No 90 rue St Louis

VIN ROUGE—2000 caisses vin rouge St-Julien, St-Estèphe, St-Emilion, Paulliac et St Lamon, à vendre par AUG. MOLIER,
10 mai—6r 90, rue St-Louis

SARDINES à l'huile—5000 boîtes et 1/2 boîtes Sardines à l'huile de la marque bien connue "B. Guillous", ayant droit au drawback, à vendre par AUG. MOLIER,
10 mai—6 Rue St-Louis, No 90.

VIN DE CHAMPAGNE—250 paniers champagne mousseux et 1/2 bouteilles, ayant droit au drawback, à vendre par AUG. MOLIER,
10 mai—6 Rue St-Louis, No 90.

BRAIES—300 pièces quality supérieure, 8 bouteilles à sous bouteilles, à vendre par WEYLE & MANN,
10 mai 36, rue Vieille Levée.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL — MAI 1848.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

B

Benamor Edmond
Beaumont François Simon
Berbey Hippolite
Blanchard Louis Pascal

C

Chibbé Jean Baptiste
Castel J. B.
Canibol I.
Corne Pierre François
Caron Louis Alexandre
Coutaud Denis Vital
Courtesh
Cesbon Pierre Joseph
Chapuit Nicolas Blaise
Clauvel Louis.

D

Dauvin Paul
Demes Victor
Duboc Lucien
Deschaux Bret Dame
Demolière Amédée

E

Ebran François
Elie J. Charles

F

Fossard

G

Gautran Henri
Guidot Pierre
Guber Jean
Gosselin Charles
Gallet Auguste

H

Hosette Auguste
Huther Joseph
Hiel (dit Edine)
Hesting
Hamm Michel
Haydel, J. Jacques

L

Lacoste, cuisinier
Levrot J. A.
Lamonnier Frédéric
Lerond
Lebauve Félix
Lefèvre Jean
Lebreton, la famille

M

Montant Claude François
Mosseau Juffier

P

Pellerin Auguste Mme
Pagel Joseph, (charron)
Pelias André
Pillonard Louis Joseph
Pellerier Elie

Q

Quenard Esprit

R

Remont Michel Nicolas

S

Valat Jules
Verneuth
Vandegroff

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours, de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi. 10 mai

Volontaires Canimes de la Louisiane.

ATTENTION!

La Compagnie tonnerre laf armes y se réunira en et parage accoutumé, avec uniforme de vetane, et dimanche 14 del corriente a la cuaire de ou tarde, para et acto solemne de la bendicion del pendon construido en el cementerio general Nuevo, a expensas de la compañia, para depositar en el los restos mortales de los compañeros de armas que fallecen. Se invita a los Sres honorarios de la misma compañia, asistan a esta ceremonia, encargandose la postual asistencia. De orden del Capitan

CAYETANO PACHE,
10 mayo Sargento 1o.

LE seul véritable portrait, sur l'étiquette de chaque bouteille, la signature du propriétaire, "B. BURNEL," écrite à la main. Dépôt du Pied, au No 151, rue Chartres, Nouvelle-Orléans. 13 mars—1r

L'ESSENTIEL AUX MALADES — ANTIBILIEUX AMOUR DU CONCERTE DE HOLMES:

Remède souverain pour les rhumatismes, nevralgie de la tête, épaules, poitrine, bras, mains, jambes, &c., &c. Toutes les maladies nerveuses, suites de fièvres, étourdissements, congestion à la tête, affections de poitrine, coeur et épaules; dyspepsies, sciatique, lumbago, bronchites, douleurs dans le dos et les côtes, épilepsies, paralysies, goutte, inflammations et douleurs d'entrailles, pericardites, engoulements, palpitations de coeur, douleurs aigues, indigestions, contusions et foulures, tumeurs blanches, mal de gorge, hysteriques, ainsi que beaucoup d'autres maladies. Le remède ci-dessus forme un vomissatif de l'huitoire quelle dimension [illegible] l'espace de 3 à 5 minutes. Les maladies ci-dessus seront traitées par ce nouveau remède anti-irritant. Les steamboats et les navires feront bien de s'approvisionner de ce remède. A vendre au bureau 136, rue Carondelet, où la manière de s'en servir sera indiquée par le propriétaire. 14 février

Vermifuge Commédien de J. Wisner & Cie.

Dépôt chez P. A. BERTRAND,
Encoignure Royale et Bienville.

La Louisiane est de toutes les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves: et sans vouloir rattacher toutes les maladies l'enfance à cette cause unique, on peut dire que bon des convulsions, des fièvres intermittentes deviennent mortelles lorsque le médecin n'obéine à la rejeter... Il faut donc à tout prix employer ces vers qui se produisent sans cesse dans le tube digestif, et pour arriver à ce but employez le vermifuge de Wisner. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes d'être anthelmintique purgatif et tonique. 19 nov.

Avis aux Passagers pour le Havre.

LE navire CHEAPAPEAKE, partira positivement demain midi. Il n'est plus que quelques places à prendre leurs passages dans les 24 heures, ceux qui leurs marchandises seront déposées dans les magasins publics.
HALL & BAXTER,
9 mai 72, rue de la Levée.

LE navire CROTON, venant de Bordeaux, est en déchargement dans la 3me Municipalité. Les consignataires sont invités de vouloir faire prendre de leurs marchandises sur le Levée. Les marchandises dont les paquets n'auront point été prendus au délai de cinq jours, seront déposées dans le magasin public, aux frais et risques des consignataires.
G. M. LUCAS.
6mai—4f 34, rue de la Bourse

Aux contribuables de la 3me Municipalité et de ceux qui doivent pour les banquiers:

Le soussigné a en son possession des fonds pour la payer ces objets ci-dessus, [illegible] un tiers grants [illegible] 1847 et 1848 pour la Municipalité No. 3.
J. F. FAURES.
22av—1mlfpe. 24, rue Royale

MR JOSEPH LEBAY a l'honneur d'informer le public et ses amis, qu'il ne saurait accepter de dette que pourrait contracter sa femme Mme J. LEBAY; cette ci ayant quitté domicile conjugal.
9 mai—3

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment des meilleures qualités, tout-à-fait en comme et à vendre par J. M. CABALLERO,
9 mai 31 Vieille Levée

VANILLE—12 caisses gousses de vanille, en magasin à vendre par
J. M. CABALLERO,
9 mai 31 Vieille Levée.

SALSEPAREILLE—22 balles en magasin à vendre par J. M. CABALLERO,
9 mai 31 Vieille Levée.

EN débarquement de la goélette Lavinia, venant de Tampico, [illegible]
J. M. CABALLERO,
9 mai 31 Vieille Levée

CAFE DE RIO A BORD—Le chargement du navire Fleur d'Amérique, capitaine [illegible] en cours de Cuba, à vendre par
J. STANTON & CO.
9 mai 37, Magasins Levée

CIMENT hydraulique—Sa barrie cimentée, qualité Cette supérieure à vendre par
ALFRED KEARNY & CO.
9 mai 98, Magasins.

PLATRE de Paris—200 barils plâtre de Paris, en déchargement et à vendre par
ALFRED KEARNY & CO.
9 mai 98, rue des Magasins.

Bottes, souliers et dromedaires.

Une classe en magasin, magasin [illegible] vendre par
E. G. HOBBS,
9 mai 19 rue de la Bourse

810 de Mescal-pesuo.

PARTIE [illegible] GROUILLARD, agent de la negresse Clémence [illegible] Rampart, No 122.

Cuisines patentes de Forbe

LES soussignés ayant le nomme [illegible] manufacturés qui ont obtenu la patente, seule agente pour la vente de ces cuisines dans l'Etat de la Louisiane, informent le public qu'ils viennent de recevoir un grand assortiment de ces cuisines, tant pour loin que pour chacun, qu'ils offrent à vendre à des prix réduits: s'engagent de les faire pour partout où l'on [illegible]

Ces cuisines ont l'immense avantage, notre celui d'une économie [illegible] cuisson, avec très peu de matière, cette chaudier suffisant d'une [illegible] pour concasser pour la cuisine, bains, etc. ayant une boîte [illegible] en cuivre contenant 30 ou 40 gallons qui est placée de manière à recevoir l'eau des [illegible] et se couvrant de la supériorité de ces cuisines sur tout ce qui a été inventé de ce genre dans ce pays, tant en fait d'économie que de cuisson.
S MASPERRAU & CO.
27 août—1r RueCondé, No 201

EN déchargement du brick T. Street, de la Havane:
40 milliers cigares Partagas, à vendre par
DARAN, QUEYRIAUX & CO.
25 janv 11 et 13, St-Louis.

Garthwaite, Payan & Co.

10, rue du Canal, entre Chartres et V.-Levée

ONT reçu par les navires suivants, Southern, Mississippi, Mexique, Mississippi, Mississippi, à des prix excessivement bas pour du comptant ou l'équivalent, les marchandises suivantes, par eux indiquées:

Habits et lévites en drap français, anglais, allemand et américain, de couleur noire et bleue; pantalons, paletots sacs; habits vestes nouveaux genre à la Carro Gordo et à la d'Isay, de drap anglais et américain; tweeds unis, à carreaux, couleur fantaisie et noires.

Pantalons cassimir, satin laine et drap noir français; cassimir noir à côte et à nattile, cassimirs fantaisie, couleurs variées, à carreaux, à raies et gris de fer, satinet ou cassimir américain, satinet blanc et coton, noir, vert, bleu uni, gris de fer, à carreaux, à raies et noir uni; cassimir uni et de fantaisie, coton-made française et américaine et le coton pour de gres, satinne noir, français, allemand et anglais.

Gilets de dessous, cachemire fantaisie, velours noir noire, satin noir et de couleur, satin noir, satin laine blanc et de toutes sortes de couleurs, poil de castor noir et de couleur, soie pour chemise, [illegible] de Barrata, noire, à raies, à fleurs et à carreaux; [illegible] de Paris à dessins, à fleurs d'argent et à fil d'or pour mineur et soie, fondarbe blanc, bleu clair et pailie, article tout nouveau.

Chemises toile d'Irlande, coton devant toile, toile à raies et à dessins, indienne, coton à raies, flanel, Hickory, tricota blanc écru et couleur de laine, tricots laine, mérinos, d'hiver et d'été.

Articles assortis—Bretelles gomme élastique des manufactures françaises et américaines: chaussons anglais et allemands; coton écrusis prix de $1 à $2 la douzaine, cravates en soie, cravates en soie noir et fantaisie; idem poil de chèvre noir et gris; idem d'allemne noire; faux cols de toile; calçons de toile d'Irlande; coton rouge, bleu, blanc et écru, idem blanc et écru; coton uni; flanelle blanche, idem de nouilleton blanc et écru; gants de peau blanc et blanche, de la cellère marque Chemann & Co; tapis; filoselle et soie de toute couleur; un assortiment de chemises d'été, de mouchoirs de poche, batiste blanc et de couleur; 300 soie de